

INFORMATIONS INSCRIPTIONS ACCUEILS PERISCOLAIRES et RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à la mise en place de nouvelles mesures dans le cadre de la réouverture des écoles, les accueils périscolaires sont uniquement réservés aux enfants scolarisés dont les deux parents ont repris une activité professionnelle et non pas d'autre moyen de garde (dans ce cas, merci de fournir l'attestation employeur des deux parents et l'attestation sur l'honneur justifiant d'aucun moyen de garde pour valider l'inscription)

Nom, Prénom et Téléphone des responsables légaux :

-
-

Adresse mail :

Déclarent sur l'honneur exercer l'autorité parentale sur le mineur

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole :

Classe :

PAI : OUI NON

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

Nom-Prénom	N° de téléphone

DATE :

SIGNATURE :